

L'Islet-sur-Mer
le 12 mai 2005

MONSIEUR FRANÇOIS LAFOND, PRÉSIDENT

B.A.P.E.

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Saint-Amable, bureau 2.10

Québec (Québec) G1R 6A6

**Sujet : renseignements supplémentaires sur les coûts additionnels
pour le transport des déchets au L.E.T. prévu à Saint-Cyrille de Lessard**

Monsieur le Président,

Le comité de citoyens de L'Islet/Saint-Cyrille répond avec plaisir à la demande du B.A.P.E. de fournir le détail du calcul des coûts additionnels pour le transport des déchets tel qu'établi dans le mémoire déposé dans le cadre des audiences publiques sur l'implantation du site d'enfouissement sanitaire à Saint-Cyrille-de-Lessard.

Aux fins de ce calcul, nous avons considéré les données suivantes :

1. **Le tonnage des déchets, versus la population**
2. **Le nombre de tonnes transporté par camion**
3. **Le taux horaire du transport**
4. **La vitesse de croisière des camions**
5. **La distance entre les municipalités et les sites d'enfouissement**

1. Le tonnage des déchets, versus la population

Tel qu'indiqué dans le mémoire déposé le 26 avril dernier, nous avons considéré un tonnage de 19 723 pour la MRC de Montmagny et de 15 395 tonnes pour L'Islet, soit l'inversion des tonnages indiqués par le promoteur.

En faisant l'analyse du tableau (document DA9) fourni par le promoteur, nous avons remarqué une anomalie à l'effet que la MRC de Montmagny, avec une population de 2298 habitants de plus que la MRC de L'Islet, produisait 4328 tonnes de déchets de moins que cette dernière¹. Nous avons conclu à une erreur redevable à une probable inversion du tonnage par MRC dans le tableau.

En inversant les chiffres, nous arrivons à 0,89 tonnes par habitant pour la MRC de Montmagny, comparativement à 0,77 tonnes pour la MRC de L'Islet. La différence de 0,12 tonnes par habitant de plus pour la MRC de Montmagny nous apparaît plausible considérant que la ville de Montmagny a sur son territoire un plus grand nombre d'industries, de commerces (centre d'achat, restaurants, hôtels) et d'institutions (Centre hospitalier régional de Montmagny).

Le tonnage total pour les deux MRC indiqué par le promoteur nous apparaît conforme à la réalité, considérant que nous ne connaissons pas les mesures que la Régie intermunicipale entend prendre d'ici 2008 pour augmenter d'une part la partie récupération et, d'autre part, pour favoriser le compostage des déchets putréfiables.

Concernant les données sur la population totale par municipalité fournies par le promoteur, elles nous semblent correspondre au dernier recensement effectué au Canada. Mais en raison de la forte concentration d'industries en croissance dans les municipalités situées au nord des deux MRC, combiné à une migration des populations du sud vers le nord, une augmentation de la population des localités situées en aval de Saint-Cyrille est toutefois à prévoir. Cette augmentation aurait pour effet de maintenir ou augmenter les coûts de transport des déchets vers Saint-Cyrille.

2. Le nombre de tonnes transporté par camion

Nous avons demandé à la Régie de l'Anse-à-Gilles de nous communiquer les données permettant d'établir la moyenne du tonnage transporté par camion. Ces données n'étant pas informatisées, et puisque la compilation représentait apparemment un travail fastidieux pour le personnel, nous avons dû nous replier sur une évaluation faite à partir d'un échantillonnage.

¹ Soit 0,70 tonnes par habitant pour Montmagny comparativement à 0,99 tonnes pour L'Islet.

Connaissant le tonnage total exact pour l'année 2004 — 18 935 tonnes, soit 1 578 tonnes en moyenne par mois —, nous avons retenu deux mois représentatifs de cette moyenne, soit les mois d'avril et septembre, avec l'enregistrement de 1 562 tonnes chacun.

Pour ces deux mois, un total de 479 camions furent nécessaires pour acheminer les déchets au site, soit 6,52 tonnes² par camion.

3. Le taux horaire du transport

Le taux horaire de 70 \$ pour un camion de vidanges en 2005, tel que mentionné par le promoteur dans le Tableau DA9, est tout-à-fait correct. Par contre, pour connaître le vrai coût d'opération additionnel pour les vingt-cinq prochaines années, nous avons actualisé le taux en considérant un taux d'inflation de 3% en se basant sur les données de la Banque du Canada.

La Banque du Canada tient des statistiques sur l'inflation depuis 1914 et ce taux d'inflation moyen annuel est de 3,2 %. Toutefois, nous avons vérifié une donnée un peu plus contemporaine et le taux moyen depuis les vingt-cinq dernières années se situe à 3,71%. Nous considérons donc qu'un taux de 3% par année d'ici 2030 est à la fois réaliste et conservateur³.

Le taux moyen, ayant servi aux fins du calcul, est de 102 \$/h pour chaque année.

4. La vitesse de croisière des camions

Selon le Tableau DA9, une vitesse de croisière de 80 km/h est considérée tant pour le parcours vers l'Anse-à-Gilles que pour le parcours vers Saint-Cyrille.

À notre avis, il sera impossible de maintenir la même vitesse vers Saint-Cyrille en raison de sa situation plus élevée en altitude, avec un dénivelé de 1000 pieds.

Pour vérifier cette assertion, nous avons effectué le trajet avec un camion sans chargement (un 10 roues servant au transport du gravier) à partir du viaduc surplombant l'autoroute Jean-Lesage à L'Islet jusqu'au site de Saint-Cyrille. La vitesse moyenne obtenue est de 62,6 km/h à l'aller et 66,8 km/h au retour, pour une moyenne de 64,7 km/h pour le trajet aller/retour⁴.

Considérant que ce test fut effectué avec un camion moins pesant à vide qu'un camion de vidanges sans chargement et que ces derniers feront le trajet à l'aller avec une charge de

² $(1562 \times 2) \div 479 = 6,52$ tonnes/camion.

³ Voir la documentation fournie en annexe.

⁴ Lecture de l'odomètre au départ : 446192,7 km
Lecture à l'arrivée au site de Saint-Cyrille : 445209,4 km
Temps pour l'aller : 16 minutes
Temps au retour : 15 minutes

6,5 tonnes, il est peu probable qu'ils pourront maintenir une vitesse moyenne de 64,7 km/h, et sans doute beaucoup moins en période hivernale.

Précisons qu'au moment de ce test, les limites de vitesse ont été respectées scrupuleusement, que les conditions routières étaient parfaites et que nous n'avons pas été ralentis par la circulation ou par d'autres entraves qui auraient pu fausser notre vérification.

Aux fins de notre calcul, nous avons cependant établi la vitesse moyenne plausible vers le site de Saint-Cyrille à 70 km/h considérant le fait que les camions emprunteront, pour une section du trajet, des routes principales où la vitesse moyenne pourra être supérieure à 70 km/h.

5. La distance entre les municipalités et les sites d'enfouissement

Afin de déterminer avec précision le kilométrage à considérer dans le calcul, nous avons parcouru les trajets de la plupart des municipalités vers les sites de Saint-Cyrille et de l'Anse-à-Gilles, à l'exception de Saint-Juste-de-Bretonnières, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre et Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Nous fournissons en annexe le détail des distances de toutes ces municipalités, avec la mention des routes empruntées.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean-Guy Marier

pour le comité de citoyens de L'Islet/Saint-Cyrille

Détail des distances entre les municipalités et les sites d'enfouissements

MONTMAGNY	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église Saint-Thomas		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	21,1 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	43,1 km ⁵	132, 285
ÎLE-AUX-GRUES		
<i>Kilométrage</i> <i>Routes empruntées</i>		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	21,1 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	43,1 km	132, 285
CAP-SAINT-IGNACE		
<i>Kilométrage</i> <i>Routes empruntées</i>		
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	11,0 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	33,0 km	132, 285
SAINTE-APPOLLINE-DE-PATTON		
<i>Routes empruntées</i>		
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	51,3 km	216, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	29,3 km	216, 285
SAINTE-FABIEN-DE-PANET		
<i>Kilométrage</i> <i>Routes empruntées</i>		
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	75,6 km	204, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	53,6 km	204, 285

⁵ Il faut compter 22 kilomètres entre les deux sites.

Projet de site d'enfouissement sanitaire des MRC de Montmagny et L'Islet

SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	62,9 km	204, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	40,9 km	204, 285

LAC-FRONTIÈRE

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	68,1 km	204, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	46,1 km	204, 285

L'ISLET

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église du secteur de L'Isletville⁶

A — Site de l'Anse-à-Gilles	4,5 km	285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	18,0 km	285

SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD *Kilométrage Routes empruntées*

Départ : Légèrement au nord du 6^e Rang⁷

A — Site de l'Anse-à-Gilles	14,0 km	285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	7,8 km	285

SAINT-JEAN-PORT-JOLI *Kilométrage Routes empruntées*

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	18,7 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	34,5 km	132, 285

⁶ Situé à mi-chemin entre les secteurs de Saint-Eugène et de L'Islet-sur-Mer.

⁷ Précisément, le point de départ est légèrement au nord du croisement du 6^e Rang et de la route 285, soit au centre de l'agglomération, en considérant le 5^e Rang qui est situé beaucoup plus au nord.

Projet de site d'enfouissement sanitaire des MRC de Montmagny et L'Islet

SAINT-AUBERT

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Croisée du 3^e Rang et de la Route 204

A — Site de l'Anse-à-Gilles	23,1 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	35,0 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285

SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	31,9 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	47,7 km	132, 285

SAINTE-LOUISE

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	37,2 km	132, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	53,0 km	132, 285

SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	30,9 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285, Cendrée-Lafeuille, Belles-Amours
B — Site de Saint-Cyrille	43,0 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285

TOURVILLE

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	48,1 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285, Cendrée-Lafeuille, Belles-Amours
B — Site de Saint-Cyrille	48,4 km	204, 216, 285

SAINTE-PERPÉTUE

Kilométrage Routes empruntées

Départ : Église

A — Site de l'Anse-à-Gilles	54,2 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285, Cendrée-Lafeuille, Belles-Amours
B — Site de Saint-Cyrille	42,3 km	204, 216, 285

Projet de site d'enfouissement sanitaire des MRC de Montmagny et L'Islet

SAINTE-FÉLICITÉ	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	50,0 km	216, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	28,0 km	216, 285
SAINT-OMER	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	74,2 km	204, 216, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	52,2 km	204, 216, 285
SAINT-MARCEL	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	38,2 km	216, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	16,2 km	216, 285
SAINT-ADALBERT	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	56,0 km	204, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	34,0 km	204, 285
SAINT-PAMPHILE	<i>Kilométrage</i>	<i>Routes empruntées</i>
Départ : Église		
A — Site de l'Anse-à-Gilles	69,7 km	204, autoroute Jean-Lesage, 285, Belles-Amours, Cendrée-Lafeuille
B — Site de Saint-Cyrille	46,4 km	204, 216, 285